

**DU Maître-Nageur Sauveteur
et DU Haltérophilie**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 3 juillet 2018**

Délibération 2018/07/CFVU- 82

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

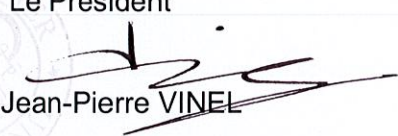
Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Vu la proposition du Conseil de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain

Après en avoir délibéré, les conseillers émettent un avis favorable à la construction du Diplôme d'Université Maître-Nageur Sauveteur et du Diplôme d'Université d'Haltérophilie.

Toulouse le 9 juillet 2018

Le Président


Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 19

Nombre de voix favorables : 19

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Nombre de votes blancs : 0